

« LE REVENU DE BASE VA SIMPLIFIER LA VIE DES JEUNES »

Ecolo vient de prendre position en faveur de l'octroi inconditionnel d'un « Revenu de base » de 460 à 600 euros à l'ensemble des jeunes de dix-huit à vingt-six ans. Rencontre avec Philippe Defeyt, le promoteur de cette proposition.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Le 22 juin dernier, Ecolo a décidé d'intégrer dans son programme électoral la création d'un « Revenu de base » (RDB) pour les jeunes de dix-huit à vingt-six ans. Il s'agirait d'une allocation, fixée à un montant à déterminer entre 460 et 600 euros, et attribuée sans condition à l'ensemble des jeunes de cette catégorie d'âge. Elle se cumulerait avec tout autre type de revenus, sauf le revenu d'intégration et les allocations d'insertion (chômage sur base des études). En contrepartie, les familles perdraient les allocations familiales et les réductions fiscales pour enfant à charge relatives à ces jeunes. Philippe Defeyt est économiste et membre fondateur d'Ecolo, dont il a également été Secrétaire fédéral. Il est à l'origine de l'adoption de cette proposition par Ecolo. Il s'agit d'une idée qu'il défend depuis plus de trente ans, initialement sous la dénomination « d'Allocation universelle » (AU). Fin 2015,

il avait formulé une proposition précise pour l'octroi d'une AU généralisée. A l'époque, nous l'avions déjà invité à présenter sa proposition dans les pages d'*Ensemble !* (1) et nous en avons publié une étude critique (2). Nous lui avons demandé de présenter cette récente prise de position d'Ecolo, un peu différente de sa proposition initiale, et de répondre à nos critiques.

Il y a plus de trente ans que vous défendez, notamment au sein d'Ecolo, l'instauration d'une allocation universelle. Comment tout cela a-t-il commencé ?

Philippe Defeyt : Au point de départ de l'élaboration et de la diffusion de l'idée d'allocation universelle en Belgique se trouve, en 1984, la création du Collectif Charles Fourier. Celui-ci a formulé une première présentation de cette idée et l'a mise en débat dans un



P. Defeyt lors de son intervention à l'Ecolab d'Ecolo du 3 décembre 17 : « L'introduction d'un RDB inconditionnel peut être la clé de voûte d'une protection sociale revue et augmentée. »

dossier publié dans *La Revue Nouvelle* en 1985. Une partie des animateurs de ce collectif (dont Philippe Van Parijs, Paul-Marie Boulanger et moi-même) était alors proche d'Ecolo.

D'où venait la constitution de ce groupe ?

Comme souvent dans la vie, les explications les plus simples sont les plus pertinentes. En l'occurrence, nous travaillions tous les trois dans le même bâtiment

Les personnes ne seront plus incitées à avoir une adresse fictive pour conserver leurs allocations.

de la Faculté de sciences économiques de l'UCL. Il y avait alors également un groupe d'études « économie et société » qui était assez dynamique et suscitait une certaine émulation intellectuelle. Philippe Van Parijs avait déjà commencé un travail sur ce sujet. C'est lui qui nous a proposé un premier texte. Le groupe s'est étoffé, notamment avec Isabelle Cassiers, et nous avons gagné un prix de la Fondation Roi Baudouin. Au niveau politique, Philippe Van Parijs et moi-même avons porté cette idée au sein d'Ecolo au milieu des années 80. A l'époque, le débat interne portait essentiellement sur la façon d'aborder les choses. Fallait-il commencer par réaliser une réduction du temps de travail et introduire un revenu de base par la suite ? Ou bien était-ce en introduisant une allocation universelle (un revenu de base) qu'on allait favoriser une réduction du temps de travail (volontaire ou collective, cela restait ouvert) ? Par après, l'allocation universelle a été intégrée dans le programme d'Ecolo, mais d'une façon un peu ambiguë, sans vraiment trancher s'il s'agissait d'un projet à réaliser dans le court terme ou d'une utopie. Très vite, l'allocation universelle a disparu des programmes d'Ecolo, tout comme la discussion à ce propos avait disparu dans la société. Le débat est cependant revenu à la surface ces dernières années, tant en Belgique qu'au sein d'Ecolo. Je pense y avoir contribué en formulant et en publiant une proposition concrète en 2016. Par après, j'ai eu l'occasion de défendre cette proposition en interne au sein d'Ecolo, en tandem avec Kim Evangelista (Etopia). Cela a donné lieu à de nombreux débats et finalement à une nouvelle prise de position par l'instance d'Ecolo habilitée à le faire, notre Conseil de fédération. Celle-ci a été adoptée ce 22 juin et prévoit qu'Ecolo défendra désormais l'introduction d'un revenu de base (RDB) en le ciblant, dans un premier temps, sur l'ensemble des jeunes de dix-huit à vingt-six ans. Il faut noter que l'idée de lancer un revenu de base, fût-ce ciblé sur les jeunes pour commencer, gagne du terrain dans une série de milieux. Nous ne sommes plus une exception dans le paysage politique et social. Je pense en particulier aux deux présidents des Jeunes CSC-ACV, qui ont déposé et fait approuver au Bureau national de la CSC-ACV une note qui prend position en faveur de la création d'une allocation d'autonomie pour les jeunes.

Les Jeunes CSC-ACV ont proposé que, contrairement au principe du Revenu de base, l'octroi de cette allocation soit subordonné à une condition de ressources (plafond de revenu). Ils indiquent notamment qu'ils ne plaident pas pour octroyer une allocation à un jeune ingénieur qui gagne 3.000 euros...

Nous disons la même chose, sous d'autres formes... Cela résulte du fait que, forcément, un revenu de base octroyé uniquement à une partie de la population ne permet pas d'assurer les équilibres entre prestations et contributions. Il faut donc adapter ces équilibres. Mais le principe essentiel subsiste : une partie des revenus est strictement inconditionnelle.

La proposition de RDB qu'Ecolo vient d'adopter est ciblée sur les dix-huit-vingt-six ans, alors que l'AU que vous défendiez s'appliquait à tous. Cette restriction vous pose-t-elle un problème ?

Ca ne va pas aussi loin que je le voudrais, mais ça va dans le bon sens. Je soutiens pleinement la position adoptée. En politique, il faut être pragmatique : les changements sont lents, il faut convaincre... Quand trois ou quatre cohortes de jeunes auront pu bénéficier d'un revenu totalement inconditionnel, il ne sera plus possible de faire marche arrière. Ceux qui en auront bénéficié ne l'accepteraient pas. Certains craignent qu'une fois introduit par un gouvernement, le revenu de base pourrait être supprimé par une autre majorité. Je ne partage pas du tout leurs appréhensions, tant cette idée est forte et concerne tout le monde : jeunes entrepreneurs, jeunes en difficulté, etc.

La proposition d'Ecolo propose justement d'arrêter l'octroi du RDB à la date du vingt-septième anniversaire...

La limitation aux jeunes n'est pas ma proposition ini-

Est-ce que le fait d'avoir un RDB modifie politiquement la revendication d'un temps plein ? Oui !

tiale, qui concerne tous les âges et tout le monde. Je suis conscient que cette limitation pose un triple problème de cohérence. Pour les bénéficiaires, ça s'arrête à vingt-six ans révolus. Ça donne lieu à des disparités, notamment par rapport à des personnes qui cohabitent et dont l'une a moins de vingt-six ans et l'autre plus. Enfin, la légitimité du RDB est liée à son financement par une meilleure taxation de tous les revenus, alors que par définition celle-ci ne peut être appliquée seulement aux jeunes... C'est le prix du pragmatisme politique.

Cependant, le RDB va simplifier la vie de beaucoup de jeunes. L'essentiel me semble l'introduction dans le revenu d'une part inconditionnelle, qui selon cette proposition devrait être fixée entre 460 et 600 euros par mois. Par ailleurs, la proposition propose égale-

⇒ ment d'octroyer aux jeunes une allocation loyer conditionnelle, octroyée par le CPAS, d'un montant de 150 à 300 euros. Cette mesure doit être accompagnée d'une application parallèle d'un contrôle des loyers.

Dans le cadre d'un RDB à 460 euros, il n'y aura rien qui changera pour toutes les personnes qui aujourd'hui bénéficient du revenu d'intégration sociale (RIS)...

Ce n'est pas exact. Même si le montant de l'allocation sera identique, avec le RDB l'allocation sera octroyée de façon inconditionnelle. Les personnes ne seront plus incitées à avoir une adresse fictive pour conserver leur droit aux allocations. Elles perdront également beaucoup moins qu'aujourd'hui si elles (re)trouvent un job. Et, même avec un temps partiel, il leur sera possible de dépasser le seuil de pauvreté.

Revenu de base ou pas, s'il n'y a pas par ailleurs d'individualisation du droit au RIS ou au chômage, les cohabitants resteront avec des allocations inférieures aux isolés et pénalisés s'ils cohabitent...

La proposition qui est faite reste partielle et ne présente pas l'ensemble des avantages d'un modèle d'allocation parfaitement universelle. Mais tout pas dans la bonne direction est bon à prendre. Et puis soyons intellectuellement honnêtes : si on veut une individualisation pour toutes et tous, cela passe par un RDB pour toutes et pour tous.

La contrepartie du RDB proposé par Ecolo, c'est la suppression des allocations familiales entre dix-huit et vingt-cinq ans ainsi que la suppression des abattements fiscaux (réductions d'impôt) relatives aux enfants à charge dans cette tranche d'âge...

En effet, mais il n'y a rien à changer dans la loi. Les réductions fiscales sont destinées aux personnes qui n'ont pas un certain revenu.

La limite de la proposition de RDB «jeunes» d'Ecolo, c'est qu'elle se cumule avec tous les types de revenus actuels, mais à l'exception du revenu d'intégration sociale (RIS) et des allocations d'insertion...

Oui, mais dans les cas où il y a encore des compléments conditionnels octroyés par le CPAS, ils s'ajoutent au revenu de base. Notez que dans des milieux précaires, beaucoup de parents « invitent » les jeunes de plus de dix-huit ans à quitter le foyer familial pour prendre un logement (réel ou fictif) et bénéficier d'un RIS au taux isolé. Cette incitation à « mettre les jeunes à la porte » tomberait avec l'application de la proposition d'Ecolo, qui octroierait l'allocation sur une base inconditionnelle.

Pour les familles titulaires de revenus d'intégration sociale, la perte des allocations familiales et l'octroi du RDB directement aux jeunes ne vont-ils pas renforcer leur précarité et susciter des conflits familiaux inextricables par rapport à la participation des jeunes aux charges du ménage ?

La question de la participation des jeunes aux charges du ménage dans ces familles est déjà aujourd'hui un problème terrible, auquel les assistants sociaux sont régulièrement confrontés mais sur lequel le monde politique en général n'a pas assez réfléchi, je le déplore.

La proposition de RDB adoptée par Ecolo aggrave le problème. En particulier, dans les familles monoparentales qui émargent au RIS et comportent un ou plusieurs étudiant(s) de dix-huit à vingt-cinq ans, la mère perdrait les allocations familiales qui sont actuellement des ressources exonérées. Dès lors les revenus du ménage seraient diminués par le RDB !

Non. C'est une des situations où il faut effectivement protéger les revenus des personnes concernées. La proposition de RDB d'Ecolo est encadrée d'un certain nombre de balises générales, dont une qui précise que « aucun ménage avec un jeune (recevant le revenu de base) ne peut voir son revenu global diminuer ». Je n'ai pas de problème à reconnaître que dans une série de situations, il faudra encore faire des réglages fins pour mettre en œuvre cette balise.

Des représentants d'autres partis étaient à l'Ecolab pour débattre du RDB : Patrick Dupriez, coprésident d'Ecolo, est entouré de Paul Magnette (PS), Meyrem Almaci (Groen) et Georges-Louis Bouchez (MR)



Est-ce que la proposition d'Ecolo ne cumule pas les inconvénients d'une allocation universelle (octroyer une allocation identique au pauvre ou au riche) avec ceux d'une allocation ciblée (introduire une discrimination selon l'âge pour des personnes en situation sociale identique) ?

Une des balises dont nous avons assorti notre proposition est que celle-ci doit garantir un recul des inégalités et que son financement doit impliquer un transfert des plus riches vers les plus pauvres. Les pauvres seront les bénéficiaires du système. Il ne faut pas confondre le nombre de personnes qui bénéficient du RIS et le nombre de personnes qui ne bénéficient que du RIS. De plus en plus de bénéficiaires du RIS sont également titulaires d'autres allocations sociales qui sont devenues insuffisantes, ou bien disposent

de revenus du travail incomplets (ALE...). Dans le système de revenu de base proposé par Ecolo et que je soutiens, ces personnes ne perdront plus tout ou partie de cette allocation lorsqu'ils auront d'autres revenus. En outre, ce système supprime l'incitation pour les cohabitants à prendre des logements fictifs, et ça change tout pour les familles. Enfin, l'allocation loyer que nous proposons d'instaurer est également une mesure qui bénéficiera directement aux plus pauvres. Par ailleurs, notre système a en effet pour limitation de ne s'appliquer qu'à la tranche d'âge des dix-huit – vingt-six ans, c'est un modèle dans lequel personne ne perd mais où tout le monde ne gagne pas de la même manière : certains

Tout ce qu'elles gagnent s'ajoute à leur allocation.



gagnent un avantage monétaire, d'autres en termes d'autonomie du choix de vie, d'autres en termes de relations avec leurs parents...

La position d'Ecolo prévoit, en tant que « balise » à respecter, «qu'aucun ménage avec un jeune ne peut voir son revenu diminuer » avec l'introduction du RDB. Mais si certains ménages voient leur revenu augmenter suite à l'octroi de cette allocation, ne faut-il pas nécessairement que le revenu d'autres ménages diminue ? Cela ne vide-t-il pas cette balise de tout sens ?

Notons d'abord que certains auront plus parce que le système actuel est injuste. D'autre part, on injecte de l'argent en plus dans le dispositif. Enfin, nous n'allons quand même pas pleurer sur ceux qui paieront plus

d'impôts – parce qu'ils en ont les moyens – pour financer ce projet de revenu de base.

Vous présentez le cumul de l'allocation et d'autres rémunérations comme un avantage, mais cela ne va-t-il pas faire baisser les salaires et autres rémunérations ? Par exemple, cela n'entraînera-t-il pas Deliveroo à baisser la rémunération à la course des indépendants qui travaillent pour cette firme, dès lors que les jeunes pourraient la cumuler avec le RDB ?

Ecolo et moi-même sommes radicalement contre l'ubérisation du travail. Nous pensons qu'il faut lutter contre les faux indépendants, contre les emplois de moins d'un tiers temps et arrêter l'économie pseudo-collaborative. C'est

une nécessité, que l'on instaure un RDB ou qu'on ne le fasse pas. La vraie question me semble : est-ce que le fait d'avoir un RDB modifie culturellement, politiquement ou économiquement la revendication d'un temps plein ? J'aurais tendance à dire que oui, et je l'assume. Dans le système que j'ai proposé, une personne qui cumule un tiers temps de travail et son revenu de base atteint le seuil de pauvreté. Quelqu'un peut-il me dire en quoi cela constituerait une régression par rapport au système actuel, où il faut travailler à temps plein au salaire minimum garanti pour sortir de la pauvreté. Je n'ai pas dit que les gens devaient se contenter d'un tiers temps... Mais cela pourrait permettre à certaines personnes de décider de ne travailler qu'un tiers temps, puisque tout ce qu'elles gagnent s'ajoute à leur allocation. Où est le problème ?

Nous sommes partisans d'une réduction collective généralisée du temps de travail. Ce que vous proposez, c'est de subventionner des temps partiels sur base « volontaire », avec pour conséquence une augmentation des inégalités de revenus, principalement au détriment des femmes...

C'est votre point de vue. Ce n'est pas démontré que le genre soit déterminant pour le choix de ce type de temps partiels. Songez à une jeune femme seule qui doit élever deux enfants et qui est au CPAS. Aujourd'hui, a-t-elle réellement la possibilité d'accéder à un temps plein, même s'il était réduit à 30 ou 32 heures par semaine suite à une réduction collective du temps de travail ? Même à 32 heures, elle ne s'en sort pas. Par contre, en cumulant un mi-temps de seize heures avec le revenu de base que nous proposons, elle pourrait s'en sortir beaucoup mieux financièrement et gérer sa situation par rapport aux enfants. Le RDB améliorerait considérablement la situation des mères de familles monoparentales en leur permettant de travailler à temps partiel dans de meilleures conditions de revenus. Aujourd'hui, soit elles acceptent un temps partiel sans gagner vraiment plus, soit elles prennent un temps plein, et leur situation est invivable. □

(1) « L'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0 », in *Ensemble !* n° 89, (décembre 2015), p. 8.

(2) Arnaud Lismond-Mertes (CSCE), « La proposition de revenu de base de Ph. Defeyt, chant du cygne d'une écologie politique ni de gauche ni de droite », (2016), étude disponible sur www.ensemble.be